

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**

Nombre de Membres	
En exercice :	21
Présents au Conseil :	18
Ayant pris part au vote :	20
Ayant donné procuration :	2

Date de la convocation
01/12/2025

**Séance du 6 décembre 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq et le six décembre à dix heures.*

*Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.*

*Présents : Guillaume Bouhin, Caroline Blain, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Fabien Oléron, Norbert Péicot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai.  
Procuration : Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Christophe Michel à Guillaume Bouhin.*

*Absente : Aline Louvrier*

*Secrétaire de séance : Aline Carrière.*

*Le Maire déclare la séance ouverte.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.*

**Délibération n° 2025-12-082**

**OBJET : Recrutement des agents recenseurs et leur rémunération**

Le Maire rappelle que le recensement de la population se déroulera du 6 janvier au 14 février 2026 et que pour mener à bien les opérations de recensement, il est nécessaire de recruter 4 agents recenseurs et de fixer leur rémunération.

Il est ainsi proposé de recruter Mmes Christine SIRON et Véronique PREVALET ainsi que Messieurs Alain CHATELET et Michel MAGNENET et de fixer leur rémunération à l'acte, selon les modalités suivantes :

- 1.18€ par logement recensé
- 1.80€ par bulletin individuel traité

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Acceptent de recruter les 4 agents recenseurs ci-dessus nommés et de les rémunérer dans les conditions énoncées ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.



Le Maire,  
Marc SAULNIER.